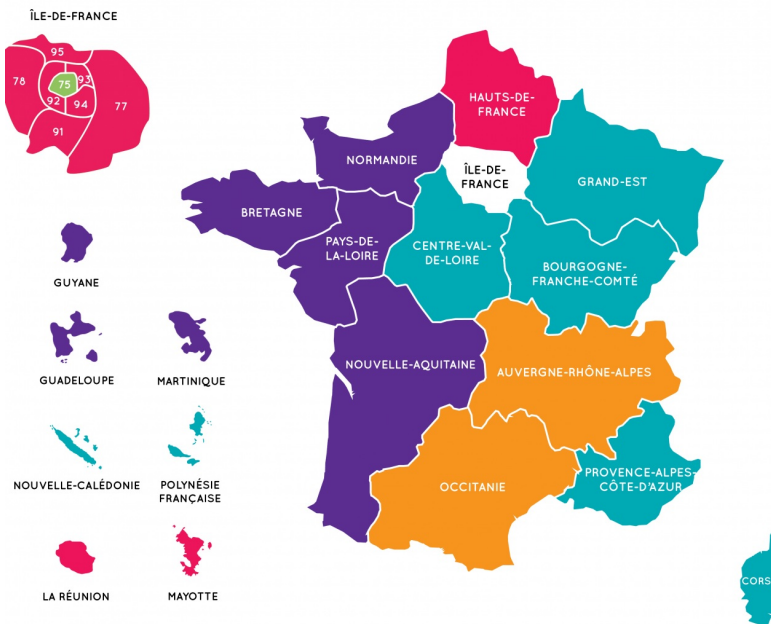


Les campagnes d'évaluation

Les campagnes d'évaluation menées par le Hcéres suivent un rythme quinquennal. Le calendrier adopté est ainsi compatible avec les exigences de la politique contractuelle de l'État qui a réparti les établissements concernés en 5 zones géographiques appelées vagues A, B, C, D et E.

Outil de dialogue entre l'État et l'établissement, l'évaluation du Hcéres intervient en amont de la signature du contrat pluriannuel qui définit les orientations stratégiques et les projets de l'établissement pour cinq ans.

Découpage des vagues



- La vague A comprend les établissements des régions Auvergne-Rhône Alpes et Occitanie,
 - La vague B comprend les établissements des régions Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique),
 - La vague C comprend les établissements des régions Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Corse, Grand-Est, Provence-Alpes-Côte-D'azur et Outre-Mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française),
 - La vague D comprend les établissements parisiens,
 - La vague E comprend les établissements des régions Ile-de-France (hors Paris), Hauts-de-France et Outre-Mer (La réunion, Mayotte).
- [Télécharger la répartition géographique des campagnes d'évaluation par vague \(PDF\)](#)

4

coordinations territoriales évaluées en moyenne par an

50

établissements d'enseignement supérieur et de recherche évalués en moyenne par an

600

entités de recherche évaluées en moyenne par an

1200

formations évaluées en moyenne par an

70

écoles doctorales évaluées en moyenne par an